



Aude ANDRIEU - Bertrand de LATOUR

Agrément 2002-355 Commissaires-Priseurs habilités
Siret: 442 859 567 000 12 - TVA Intracom : FR 7444285956

Véhicules Automobiles

Lundi 4 Décembre 2017 à 16h

- 1 CTTE FOURGON FORD Modèle : TRANSIT Année : 2007 CZ-324-KZ Type constructeur : FAF6QVFABA N°de Série : WFOXXXTTFX7L64522 Date de 1ere mise en service 10/07/2007 Energie : GO Puissance : 7 CV
- 2 CTTE FOURGON MERCEDES Modèle : SPRINTER Année : 2000 BN-959-HB Type constructeur : B0211DB35C N°de Série : WDB9026621R105025 Date de 1ere mise en service 16/03/2000 Energie : GO Puissance : 9 CV
- 3 VP BREAK AUDI Modèle : A4 Année : 2004 AG-596-GJ Type constructeur : MAU68B4FK664 N°de Série : WAUZZZ8EX4A249176 Date de 1ere mise en service 13/05/2004 Energie : GO Puissance : 11 CV
- 4 **CHRYSLER IMMAT. AL-485-KL - VENDU EN L'ETAT POUR LA PIECE DETACHEE - SANS POSSIBILITE D'IMMATRICULER**
- 5 **CADILLAC IMMAT. W-039-DP - VENDU EN L'ETAT POUR LA PIECE DETACHEE - SANS POSSIBILITE D'IMMATRICULER**
- 6 **RENAULT IMMAT. 7928 ZD 34 - VENDU EN L'ETAT POUR LA PIECE DETACHEE - SANS POSSIBILITE D'IMMATRICULER**
- 7 **CHRYSLER IMMAT. AW-058-WN - VENDU EN L'ETAT POUR LA PIECE DETACHEE - SANS POSSIBILITE D'IMMATRICULER**
- 8 **PEUGEOT IMMAT. 8566 ZE 34 - VENDU EN L'ETAT POUR LA PIECE DETACHEE - SANS POSSIBILITE D'IMMATRICULER**
- 9 **RENAULT IMMAT. 100 AAE 34 - VENDU EN L'ETAT POUR LA PIECE DETACHEE - SANS POSSIBILITE D'IMMATRICULER**
- 11 CTTE FOURGON FIAT Modèle : **DUCATO** Année : 2012 CD-640-BA Type constructeur : N10FATCT002H001 N°de Série : ZFA25000002129756 Date de 1ere mise en service 23/03/2012 Energie : GO Puissance : 8 CV – **VENDU SANS CLE**
- 12 CTTE FOURGON RENAULT Modèle : **MASTER** Année : 2006 BA-043-ET Type constructeur : FDBUH6 N°de Série : VF1FDBUH636025572 Date de 1ere mise en service 20/07/2006 Energie : GO Puissance : 8 CV **VENDU SANS CLE**
- 13 CTTE FOURGON CITROEN Modèle : **NEMO** Année : 2011 BX-404-WK Type constructeur : N10CTRCT000F871 N°de Série : VF7AAFHZ0B8171915 Date de 1ere mise en service 18/11/2011 Energie : GO Puissance : 5 CV
- 14 CTTE FOURGON CITROEN Modèle : **JUMPY** Année : 2010 BE-864-GC Type constructeur : XS9HUC N°de Série : VF7XS9HUCAZ032237 Date de 1ere mise en service 06/12/2010 Energie : GO Puissance : 5 CV
- 15 CTTE BENNE VOLKSWAGEN Modèle : **CRAFTER BENNE** Année : 2007 274 BAW 34 Type constructeur : 2FJE2BJK35M N°de Série : WV1ZZZ2FZ67001887 Date de 1ere mise en service 29/11/2007 Energie : GO Puissance : 8 CV
- 16 CTTE BENNE VOLKSWAGEN Modèle : **T5 BENNE** Année : 2006 BG-811-GZ N°de Série : WV3ZZZ7JZ6X026248 Date de 1ere mise en service 30/05/2006 Energie : GO Puissance : 8 CV

17 CTTE FOURGON VOLKSWAGEN Modèle : CADDY Année : 2008 AP-733-WA N°de Série : WV1ZZZ2KZ8X099777
Date de 1ere mise en service 19/08/2008 Energie : GO Puissance : 8 CV

LA LISTE EST MISE A JOUR REGULIEREMENT ET SERA DEFINITIVE LE VENDREDI 1^{ER} DECEMBRE

Exposition : le jour de la vente de 14h à 16h – Avec inscription obligatoire pour enchérir (voir conditions de vente)

Pour les véhicules non côtés à l'argus, les mises à prix sont inférieures à 500 euros, pour ceux côtés à l'argus, les mises à prix sont fixées à 50 % de l'argus

Par arrêté du 14 Octobre 2009 modifiant l'arrêté du 18 juin 1991,
Les contrôles « non roulants » ne doivent plus être réalisés car les préfectures ne délivrent plus de certificats d'immatriculation avec la mention « non roulants ».

C'est au nouveau propriétaire du véhicule de déclarer directement en préfecture le retrait provisoire de la circulation de celui-ci sinon d'effectuer la mise en route du véhicule et le contrôle technique afin de l'immatriculer « normalement ».

Au moment de la vente, certains véhicules peuvent être gagés ou avoir des oppositions. Le changement de certificat d'immatriculation au profit du nouveau propriétaire ne pourra intervenir avant la mainlevée donnée par le créancier gagiste qui aura été désintéressé par le produit de la vente ou par l'huissier - Le commissaire-priseur n'est pas responsable du délai que peut prendre cette procédure et en aucun cas la vente ne peut être annulée sous couvert d'une procédure trop longue

CONDITIONS DE VENTE DES VEHICULES

Les véhicules sont vendus en l'état, tels qu'ils sont remis aux Commissaires-priseurs, avec ou sans carte grise. L'absence du certificat d'immatriculation original n'empêche en aucun cas la mutation du véhicule grâce à la présence de sa copie ou fiche d'identification délivrée par les services de la Préfecture (ceci n'est valable que pour les véhicules restants en France).

Un contrôle technique est réalisé lorsque l'état du véhicule le permet, par un établissement indépendant choisi par les commissaires-priseurs et affiché sur le véhicule lors de l'exposition. **Les frais de contrôle technique sont à la charge de l'acquéreur : 67 euros (ou 87 euros pour les véhicules équipés au gaz).**

Toutes les ventes sont précédées d'une exposition publique permettant aux acheteurs de se rendre compte de l'état et la nature des lots mis en vente, **il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.** Le kilométrage annoncé est celui relevé sur le compteur du véhicule ainsi que l'argus communiqué, sont sans garantie et dégagent les commissaires-priseurs de toute responsabilité.

ENCHERISSEURS PRESENTS LE JOUR DE LA VENTE DOIVENT S'INSCRIRE AU MOMENT DE L'EXPOSITION :

Toute personne désirant enchérir est tenue de s'inscrire au moment de l'exposition en remettant au personnel de l'étude :

- un document original justifiant de son identité : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, extrait Kbis,
- 200 euros d'arrhes (faute de quoi l'enchère ne serait pas prise en compte).

ENCHERISSEURS SUR ORDRE OU PAR TELEPHONE :

Toute personne désireuse **d'enchérir par téléphone ou de laisser un ordre** au personnel de l'hôtel des ventes devra faire une demande par mail : vehicules@hdvmontpellier.fr (au minimum la veille de la vente).

Pour la bonne prise en compte de l'ordre ou appel téléphonique, la somme de 500 euros sera demandée par virement bancaire ou carte bancaire à distance.

Cette somme sera déduite du montant de la vente ou remboursée si aucun lot n'est acquis.

Le lot est adjugé par le commissaire-priseur au dernier enchérisseur, l'adjudication est matérialisée par le prononcé du mot « adjugé ». L'adjudication emporte transfert immédiat de la propriété et des risques à l'acheteur.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à voix haute, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après prononcé du mot « adjugé », ledit objet sera immédiatement remis en vente et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

Les frais légaux en sus des enchères sont de :

- 14.40 %** pour les véhicules issus de dossiers judiciaires (liquidations, saisies, successions vacantes)
- 22 %** pour les véhicules issus de dossiers volontaires (maisons de crédit, successions)

Les véhicules sont à enlever et à payer au comptant **avant le vendredi qui suit la vente** (faute de quoi un **forfait pour frais de recouvrement de 40 euros ht sera dû et des frais de parking de 10 euros ht par jour** seront facturés).

Le règlement s'effectuera au comptant : **espèces jusqu'à 1000 euros, carte bancaire, virement bancaire (les chèques et les lettres accreditives ne sont pas acceptés)**. Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, il vous sera remis un rib avec le montant à virer et vous sera demandé **200 euros d'arrhes** à régler par carte bancaire ou espèces le jour de la vente. Dès que le montant viré apparaîtra sur le compte des commissaires-priseurs, vous serez averti (veuillez penser à laisser vos coordonnées téléphoniques ou mail).

Attention : Tout véhicule non réglé 8 jours après la vente, sera remis en vente sur folle enchère et les arrhes seront définitivement perdues. Aucune réclamation de sera acceptée.